

ABIDJAN, ☐ Côte d'Ivoire, 19 septembre (Infosplusgabon) - Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) et Reporters Sans Frontières (RSF) ont demandé, dans une correspondance adressée au président congolais, Denis Sassou Nguesso, d'user de son entregent pour la libération immédiate de l'éditeur du journal privé "Talassa", Ghys Fortune Dombe Bemba, détenu sans inculpation depuis le 11 janvier dernier.

Le directeur exécutif du CPJ, Joël Simon, et le secrétaire général de RSF, Christophe Deloire, les co-signataires de la correspondance, ont exprimé "leur profonde inquiétude concernant l'emprisonnement sans inculpation" de Ghys Bemba depuis le 11 janvier dernier.

Selon ces deux organisations de défense de la liberté de la presse, "la détention de M. Bemba, qui dure depuis plus de huit mois, sans procès, est inhumaine et résonne comme une intimidation pour tous les médias du Congo, indiquant que le gouvernement ne respecte pas les droits fondamentaux des journalistes de récolter et de diffuser des informations, et qu'ils pourront eux aussi être emprisonnés".

"Nous vous demandons instamment d'user de votre entregent pour assurer que Monsieur Ghys Fortuné Bemba soit immédiatement libéré et que toutes les enquêtes contre lui soient abandonnées. La liberté de la presse en République du Congo dépend d'un climat dans lequel les journalistes peuvent travailler sans peur des représailles, ce qui, à son tour, dépend de votre leadership", plaident les responsables du CPJ et de RSF dans leur requête au président Sassou Nguesso.

Les services de sécurité congolais ont arrêté M. Bemba à Brazzaville, le 11 janvier dernier.

Selon une déclaration du procureur de la République, André Oko Ngakala, il est accusé de "complicité d'atteinte à la sécurité de l'Etat", en lien avec la publication d'une déclaration de l'ancien chef rebelle, Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntumi.

L'arrestation de M. Bemba est intervenue après une descente des forces de sécurité congolaises dans les locaux de Talassa, le 9 janvier, afin, selon la presse congolaise, d'empêcher la publication du journal.

Selon une personne proche du dossier du journaliste, la demande de liberté conditionnelle en attendant le procès a été refusée et aucune date d'audience n'a été fixée.

Le CPJ indique avoir contacté en juillet dernier Séraphin Ondele, le directeur de cabinet du ministre congolais de l'Intérieur, qui a affirmé ne pas être au courant du cas de M. Bemba.

Le CPJ ajoute que ce n'est pas la première fois que M. Bemba et son journal sont visés par les autorités congolaises.

Il avait déjà été arrêté en 2015, en lien avec un article qui critiquait l'administration, et Talassa avait été suspendu pendant deux mois en 2007 et quatre mois en 2013.

FIN/INFOSPLUSGABON/OKG/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon